

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUPENGERI.
=====

Ruhengeri

22.II.38

230/D/C.1.3

Transmis à Monsieur le Greffier près du
Tribunal de 1ère Instance à Usumbura L'original
R.C. 2559 et 2563 dument signés pour reçu copie

L'Huissier, TRATSAERT, R



Territoire
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 5 Novembre 1938 .

Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance

N 493/R.C. 2563.

Annexes : 2.....

OBJET.

Assignment : Darbar Gagubhay.

~~Signification~~.....

Transmis à Monsieur l'Huissier à R U H E N G E R I

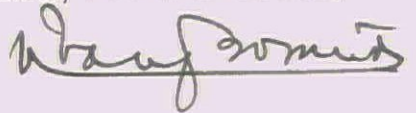
en original et copie, un exploit ~~de signification~~ d'assignation le priant de bien vouloir le signifier d'urgence au sieur Darbar Gagubhay, commerçant
..... résidant à Ruhengeri.

complété et signé

L'original sera renvoyé au greffe du Tribunal de 1^{re} Instance. Le
coût de l'exploit n'est pas à percevoir

L'attention de Monsieur l'Huissier est attirée sur l'urgence que
requiert cette formalité de procédure pour que soit respecté le délai légal.

Le Greffier, H. VAN BOSSUYT,



DES
TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 5 Novembre 1938.

N° 493/R.C. 2559.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

218/c.13
19.11.38

Réponse au n°

du 19.....

7 ANNEXE

OBJET :

Dénonciation saisie arrêt
assignation: Darbar Gagubhai.

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci joint
un exploit de dénonciation à la partie saisie de la saisie
arrêt avec assignation en paiement et en validité en vous
priant de vouloir bien le signifier le plus tôt possible et
de me retourner les originaux dûment remplis et signés.

Le Greffier, H. VAN BOSSUYT,

H. Van Bossuyt

A Monsieur le **Huissier**

à

RUHENGURI.